



Toulouse, le 11 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Henri-Michel Comet, préfet de la région Midi-Pyrénées, Martin Malvy, ancien ministre, président du conseil régional de Midi-Pyrénées et Thierry Carcenac, président du Conseil général du Tarn ont inauguré l'aménagement à 2x2 voies de la RN 88 entre Croix-de-Mille et Tanus le 12 octobre 2013.

Cette inauguration s'est déroulée, notamment, en présence de Josiane Chevalier, préfète du Tarn, et des maires des communes concernées par l'aménagement Tanus, Moularès et Pampelonne.

La mise en service interviendra le lundi 14 octobre après-midi.

Cette réalisation, d'une longueur de 7,6 km, s'inscrit dans l'aménagement à 2x2 voies de la RN 88 entre Albi et Rodez. Menées à bien en exécution des contrats de plan Etat-Région, les déviations de Carmaux et Tanus ont été mises en service en 2006 et en 2000. La rocade d'Albi et la section Saint-Jean/La Mothe sont en cours de travaux. Enfin, les travaux de la déviation de Baraqueville débiteront en fin d'année et achèveront la liaison à 2x2 voies entre Albi et Rodez.

La RN 88 joue un rôle important dans le maillage du territoire en assurant le désenclavement du sud du Massif central et en facilitant les relations entre les pôles économiques. Elle assure une connexion du réseau autoroutier entre les grandes liaisons nord-sud que constituent l'autoroute A20 à l'ouest et l'autoroute A75 à l'est, avec au-delà, une connexion vers la vallée du Rhône.

La commission « mobilité 21 » a reconnu le caractère indispensable qui s'attache à la modernisation de cet axe dont la fonction de désenclavement est incontestable.

La RN 88 dans le Tarn

L'aménagement de la RN 88 entre Albi et Rodez est inscrit dans le Programme de modernisation des infrastructures, il fait l'objet d'une convention spécifique signée le 5 janvier 2010.

Le chantier a généré 300 000 heures de travail réparties sur plus de 60 entreprises de BTP, entreprises intervenant sur le chantier (hors fournisseur et effets induits). Le désenclavement routier et numérique (installation des fourreaux pour le passage de fibres optiques en section courante) contribuent au développement économique des territoires.

Avec la mise en service de la section Croix-de-Mille Tanus, et l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la rocade d'Albi prévue en 2015, la totalité de la RN 88 dans le Tarn aura le statut de voie express. Les usagers pourront traverser le département du Tarn en empruntant une 2x2 voies.

La préservation de la biodiversité

Une attention particulière a été apportée à la sécurité des usagers, à la protection des riverains, au traitement des eaux et aux enjeux environnementaux.

Des mesures compensatoires liées à la préservation de la bio-diversité et au respect de l'environnement ont été réalisées :

- pour les batraciens : la suppression de 2 mares existantes sont compensées par la création de 4 mares situées de part et d'autre de la RN 88.
- pour les chiroptères (chauve-souris) : des guidages par des haies pour éviter les percussions par la circulation routière et des gîtes artificiels créés, l'acquisition du bois de Saint-Léon en raison de la présence de chauves-souris ;
- pour les reptiles : la création d'hibernaculum (abris pour reptiles).

Cette opération a fait l'objet d'un partenariat entre la DREAL Midi-Pyrénées et le Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Midi-Pyrénées pour un travail expérimental sur les mesures mises en œuvre et les aménagements réalisés pour répondre aux besoins des différentes espèces de chauves-souris présentes sur le site. Un bureau d'études a assuré le suivi environnemental. Enfin, un comité de suivi environnemental a été mis en place au niveau de l'opération.

Cette opération d'un montant total de 49,5 M€ est cofinancée par l'Etat (26,23 M€), le conseil régional de Midi-Pyrénées (12,39 M€) et le Conseil général du Tarn (10,89 M€).

Contacts presse

DREAL : Brigitte Poncet 05 62 30 26 33

Préfecture du Tarn : Marie Lacan 05 63 45 62 34

DIRSO : Marie-Céline Mafutuna 05 61 58 62 12

Conseil régional Midi-Pyrénées : Fanny Thévenoud 05 61 33 56 31

Conseil général du Tarn : Anne Balayer 05 63 45 64 55